

Article 1 : Réserveation

A réception des arrhes envoyées au magasin référencé Natural Windsurfing (liste figurant sur le site) le client recevra un message électronique de confirmation comprenant le Bon d'Echange à imprimer et à présenter en magasin.

La réservation ne devient effective qu'à l'encaissement par le magasin du montant total de la location.

Article 2 : Mise à disposition et reprise du matériel loué

La location débute dès la prise de possession du matériel par le client dans le magasin Natural Windsurfing pour la durée indiquée sur le Bon d'Echange, imprimé par le client et remis au loueur.

Le matériel loué est sous l'entière responsabilité du client dès qu'il en prend possession. La prise de possession des matériels loués est à la charge de **la** personne effectuant la location.

En cas de retard à la prise des matériels loués, le client est tenu de prévenir le magasin Natural Windsurfing concerné dans les plus brefs délais. Notre société demande au magasin concerné de conserver pour le client les matériels réservés pendant 24 heures. Passé ce délai, les matériels seront remis en location, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client.

Les matériels loués devront être rendus dans le magasin Natural Windsurfing où ils ont été pris.

Le défaut de restitution du matériel loué, quel qu'en soit le motif, donnera lieu à la facturation au client de la valeur intégrale à l'état neuf de ce matériel au prix de vente public, et ce en plus du coût de la location.

Article 3 : Utilisation du matériel loué

Le matériel loué est destiné au seul usage du client, sans aucune possibilité de sous location, ou de prêt même à titre gratuit. Le client est seul juge de sa capacité à utiliser le matériel loué.

Tout matériel proposé à la location est reconnu être pris en bon état et devra être rendu comme tel. Le matériel, étant numéroté ou marqué, devra être restitué avec les mêmes numéros et la même marque. Toute dégradation, qu'elle qu'en soit la cause, donnera lieu, ce en plus du coût de la location, au paiement des frais de remplacement ou de remise en état, dans la limite maximale de la valeur à l'état neuf du matériel.

Article 4: Disponibilité des matériels proposés à la location

Notre société ne saurait être tenue responsable des retards de mise à disposition des matériels loués, retards causés par des raisons indépendantes de notre volonté, notamment en cas d'accidents, de retards dans les retours des matériels des locations précédentes, de modification de la réglementation, de force majeure, de grèves, etc...

Article 5 : Durée de location

La durée de la location commence du jour de la prise de possession du matériel jusqu'au jour inclus de la restitution. Toute journée de location sera due en entier, aux prix et conditions affichées publiquement, pour tout matériel pris avant 15h30 ou rendu après 10h.

Article 6 : Conditions d'annulation

Le client dispose d'un délai de rétractation de 7 jours francs à compter de la confirmation de la réservation. Si ce délai venait à expirer un jour férié ou chômé, il serait prorogé au premier jour ouvrable suivant.

7-1 : Annulation avant la prise du matériel :

En cas d'utilisation du droit de rétractation dans le délai légal, les sommes versées par le client sont remboursées sous déduction de la somme de 1 euro TTC par personne pour frais de dossier.

7-2 : Annulation après la prise du matériel :

En cas de maladie ou d'accident survenant pendant la période de location, les conditions de location restent applicables. Seul le matériel loué par la personne concernée pourra être restitué et sera alors facturé au prorata du nombre de jours de location réellement effectués (sur présentation d'un certificat médical).

Dans ce cas, le client dispose de 30 jours maximum après la fin prévue de la location pour adresser sa demande de remboursement au magasin Natural Windsurfing.

La demande de remboursement doit être accompagnée de la copie du Bon d'Echange du client, du certificat médical établi au moment de l'accident et de la fiche de location remis par le responsable du magasin au retour du matériel.

Article 8 :

En cas de non paiement du coût de la location du matériel, ou des frais de remise en état ou de son remboursement, à l'échéance du contrat, le client, autorise et donne mandat express au magasin, d'encaisser le chèque de caution laissé lors de la livraison du matériel. Le client s'engage à payer le montant des dommages évalués supérieurs au montant de ladite caution. Si le montant de la remise en état est inférieur au montant de la caution, la différence sera alors restituée au client.

Article 9 : Données personnelles

Le client doit se référer à la rubrique "[Mentions légales - données personnelles](#)" du présent site.